



Objectifs de MARDIEVAL, de son site Internet Le Castor énérvé et de son blog naturaliste Loire & biodiversité

Notre association a été créée en 1972 sous le nom d' "Association pour la défense des intérêts des propriétaires et habitants de la Commune de Mardié". En septembre 2006, elle a été rebaptisée **MARDIEVAL** et ses statuts ont été sensiblement rénovés. Le **VAL** de ce nouveau nom voulait évoquer à la fois le **Val de Loire**, auquel appartient la commune de Mardié, et la notion de **valorisation** qui devait prendre le pas sur celle de défense, laquelle avait prévalu dans le passé.

Cette évolution traduisait la prise de conscience de **l'importance des enjeux de la valorisation comme ceux de la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement**, dans leur **dimension collective** ; et des besoins d'initiatives offensives et défensives, de stratégies, d'organisation et de communication nécessaires pour atteindre nos objectifs.

En octobre 2014, l'objet de l'association figurant à l'article II de ses Statuts a été redéfini pour traduire avec exactitude ces nouvelles priorités :

L'Association a pour buts, à Mardié, dans son environnement, et plus largement dans le Val de Loire du Loiret :

- a. D'assurer aux habitants un cadre de vie équilibré et sain. De contribuer au respect et à l'amélioration de la qualité de la biodiversité et des paysages. De contribuer à la connaissance et à la valorisation des milieux, et à l'éducation à l'environnement.*
- b. De protéger ces territoires et leurs patrimoines naturels et urbains, face à toute menace, contre toute atteinte d'où qu'elle vienne et de quelque nature qu'elle soit ; notamment à l'occasion de tout plan d'ensemble, de tout programme et/ou de tout projet d'infrastructure, d'aménagement ou d'urbanisme public ou privé.*
- c. A ces occasions, le cas échéant, de défendre les intérêts légitimes des habitants de ces territoires. Et/ou de contribuer à la sauvegarde des droits de ses membres, ou de tiers concernés, face à toute collectivité ou de tout organisme public ou privé.*

Les solidarités pourront amener l'association à soutenir des actions hors de son territoire d'élection.

Mais c'est aussi sur le plan de nos actions que nous souhaitons préciser nos objectifs, nos convictions et nos pratiques :

. Nous sommes profondément attachés au fonctionnement démocratique de la société, et aspirons à un mode participatif de cette démocratie. Les attentes collectives, au travers du concept d'Utilité publique, peuvent primer sur des droits individuels. Mais à juste raison, l'Europe rappelle à nos responsables publics que cette notion ne peut être évoquée qu'en dernière nécessité, et à bon escient : les besoins surévalués, les abus d'autorité, les concertations sans écoute et les études justificatives malhonnêtes, en la matière, doivent pouvoir être contestés en temps utile. Par ailleurs, les impacts environnementaux et sociaux des projets, loin d'être déniés ou minimisés comme cela a souvent été le cas, doivent désormais être évalués à leur juste valeur, et totalement pris en considération dans le processus décisionnel.

>>> Nous attendons un véritable respect des milieux naturels, de la biodiversité, des paysages et des patrimoines ; et la prise en compte de leurs valorisations dès l'initialisation de projets. Nous nous opposerons par tous les moyens aux projets inutiles et/ou nuisibles, et refuserons les *diktats* de responsables élus ou administratifs qui ne justifieraient pas sérieusement leurs choix ou qui ne prendraient pas en considération des solutions alternatives moins impactantes et plus consensuelles.

La décentralisation a transféré beaucoup de "compétences" de l'Etat aux Collectivités locales : cela leur donne des **responsabilités** importantes ; mais, il ne faut pas l'oublier, elles doivent toujours rester **au service des citoyens**. Les **assemblées d'élus** ont pour vocation de porter des **débats publics ouverts**, transparents, avant de prendre les **décisions**. Les Présidents en sont alors les **exécutifs**. Mais lorsque le débat de fond a été escamoté, lorsque les concertations ont été "pipées", lorsque l'enquête publique est restée purement formelle et son avis négatif piétiné, ce qui n'est malheureusement pas l'exception, une décision qui aurait dû faire autorité est totalement fragilisée et ne peut que susciter sa remise en cause.

>>> Nous attendons le respect sincère des procédures permettant à la démocratie d'être un tant soit peu participative. Et refusons donc les pratiques restrictives, voire "hors-la-loi", qu'elles viennent d'acteurs privés, mais aussi d'élus ou de fonctionnaires, dès lors qu'elles vont à l'encontre des intérêts de la population et qu'elles nuisent gravement à la qualité et à l'avenir de nos territoires et de nos patrimoines. Surtout s'ils sont classés au Patrimoine Mondial, comme c'est le cas de notre magnifique Val de Loire.

Plus que jamais, cette qualité et cet avenir des patrimoines naturels et/ou bâtis ne peuvent se contenter d'une défense passive. Ce qui ne bouge pas risque de mourir. Il faut donc créer une dynamique en tenant le bon équilibre entre les nécessaires rénovations et la coûteuse conservation ; entre l'ouverture des milieux naturels en vue de leur observation et de la popularisation de leurs richesses, et la nécessité de ne pas déranger la faune ; entre des obligations de maintenance et l'évitement des méthodes mécaniques, chimiques ou biotechniques qui piétinent la biodiversité ; entre la vie des milieux ruraux grâce à l'agriculture et les abus productivistes qui épuisent et polluent notamment les nappes phréatiques et les cours d'eau...

>>> Il y a nécessité pour nous de prendre des initiatives, de soutenir un aménagement raisonné, réellement concerté et multi-partenarial, pour (re)valoriser nos territoires naturels et nos villages en en préservant le meilleur : en tout premier lieu les espaces qui font écriin au fleuve Loire.

Pour cela, il faut élargir le cercle de nos membres actifs, approfondir nos liens avec les militants locaux, nationaux et européens de la protection de la nature et des paysages. Pour résister à toutes les menaces, nous devons consolider nos solidarités avec les autres associations militantes et avec les collectivités qui refusent la fatalité. Il nous faut écarter tous les pièges de division qui pourraient nous être tendus. Et enfin, il nous faut communiquer de façon plus organisée, plus systématique et mieux ciblée, afin que la valorisation et la préservation du Val de Loire orléanais et des espaces naturels périphériques de l'AggLO dépasse le petit débat local pour devenir une véritable "cause nationale"... pour le bénéfice du Patrimoine Mondial !

Octobre 2014



association MARDIEVAL

Valorisation des patrimoines et défense des habitants de Mardié

Siège social : Mairie de Mardié - 105 rue Maurice Robillard 45430 MARDIE

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr